

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 26 SEPTEMBRE.

Le *Courrier* dit que le prince royal, de Prusse est allé à la Haye pour traiter avec le roi de Hollande au sujet de la dernière décision de la confédération germanique quant au Luxembourg. On ne croit pas qu'il ira à Paris. — Après les nouvelles de Portugal, ce dont on s'occupe le plus ici est l'augmentation du prix des charbons. Les propriétaires de navires de Sunderland se sont réunis vendredi à l'hôtel de la bourse, à Londres, pour délibérer sur l'augmentation projetée dans les prix du charbon. Ils ont adopté pour résolution qu'il n'y avait pas nécessité d'établir l'augmentation proposée; et que si elle avait lieu les réglemens existans seraient regardés par les propriétaires de navires comme nuls et non avenus, et ils auraient la liberté de vendre leur charbon comme ils le jugeront à propos. Conformément à ces réglemens, une certaine quantité de charbon est vendue tous les jours aux marchés.

FRANCE. — PARIS, 1^{er} OCTOBRE.

Le roi et toute la famille royale sont arrivés hier à Neuilly, de retour du camp de Compiègne. Ainsi que nous l'avons annoncé, les troupes qui composaient ce camp doivent y rester encore quelques jours avant de se rendre dans les garnisons qui leur sont désignées.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui une série de discours adressés au roi à Compiègne, avec les réponses de S. M. Nous citerons la réponse du roi au tribunal de Compiègne.

« Comme vous le dites, c'est au respect des lois que la France doit aujourd'hui les grands avantages dont elle jouit; c'est aussi au maintien de la paix générale. Conservons nos souvenirs de gloire, conservons-les précieusement, mais n'oublions pas ce qu'ils nous ont coûté. Après tant d'orages, la France se repose à l'ombre de la paix, sous l'égide des lois qui la régissent. C'est le respect qu'elles inspirent qui a déconcerté les funestes projets des perturbateurs de l'ordre social, et qui a fondé sa prospérité et sa grandeur sur une base immuable. Pour moi, mon bonheur et d'avoir pu y contribuer, et de voir mon pays en possession des avantages qu'il a si glorieusement acquis. »

— Depuis que M. Duchâtel est revenu au ministère, et qu'il a été chargé par intérim du ministère du commerce, il a renoué les négociations commerciales avec l'Angleterre. C'est, dit-on, sur sa demande que le docteur Bowring a été chargé d'une nouvelle mission en France.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La victoire du brigadier Alaix se trouve aujourd'hui confirmée d'une manière officielle par le rapport suivant que nous trouvons dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Madrid* du 22 septembre.

TROISIÈME DIVISION DE L'ARMÉE D'OPÉRATION DU NORD.

« Excellence, depuis le départ d'Utiel des factieux, voici l'itinéraire qu'eux et ma division ont suivi :

« Le 15 septembre, la division était à Carboneras : les

MADAME MALIBRAN.

Quand la mort, frappant en aveugle à travers l'humanité, atteint avant le temps quelque tête illustre, un sentiment ananime de douleur et de regret s'éveille parmi les hommes. Si une conformité de goût donnait pour la victime enlevée à l'art qu'on cultive ou qu'on affectionne une admiration mieux sentie, plus directe, et en quelque sorte spéciale, la douleur devient plus vive et les regrets plus cuisans. Ainsi, ce furent les peintres qui durent pleurer avec amertume sur Raphaël, et les musiciens sur Mozart, frappés tous deux au milieu de la vie. Mais lorsque, à la douleur commune, aux regrets particuliers de l'artiste ou de l'amateur, se joignent la douleur et les regrets d'une amitié personnelle, ancienne, tendre et profonde, alors l'âme est navrée; elle verse en secret, comme a dit le poète, des larmes de sang, et reproche amèrement au ciel cette perte cruelle, immense, irréparable. Hélas! quels vides affreux se sont faits coup sur coup dans le cercle étroit de nos affections intimes! Il y a deux mois à peine que le plus illustre de nos amis, Carrel, nous était arraché par une mort précocée et violente. Trois jours après, nous voyons descendre dans la sépulture notre cher Gomis, grand artiste, homme excellent; et voilà qu'il faut pleurer aujourd'hui une femme jeune, belle, glorieuse, la plus célèbre des femmes de ce temps-ci, celle dont le monde entier admirait le talent, mais dont l'amitié seule a pu connaître et peut révéler tous les mérites. C'est pour cela que nous allons parler d'elle, succinctement, à la hâte, car il fallait toute la puissance d'un devoir pour nous commander un tel effort.

Marie-Félicité Garcia est née à Paris en 1808, de parens espagnols. Son père, Manuel Garcia, compositeur distingué, grand acteur, grand chanteur, et surtout grand maître de chant, fit lui-même l'éducation musicale de sa fille. Comme Rossini, que son père fut obligé de mettre en apprentissage chez un forgeron pour lui faire préférer la musique à un autre état, la petite Mariquita ne montra

factieux se rendent d'Utiel à Casas de Ibanz par la Venta del Moro. Le 16, la division est à Carboneras; les factieux se rendent à Albacete. Le 17, la division se rend à Campillo de Alto-Buey, les factieux restent à Albacete. Le 18, la division passe à Tarrazona, les factieux à Roda. Le 19, comme le général Gomez avait indiqué deux points où il voulait passer la nuit, je résolus de me mettre en marche dès le matin pour le battre le soir s'il se rendait à San Clemente, ou bien l'attendre avant la sortie de Villa Robledo; la journée fut très fatigante pour le soldat; les factieux passent la nuit à Villa Robledo. Le 20, je marchai pendant la plus grande partie de la nuit, et avant le point du jour, une de mes brigades se trouvait déjà à mi-portée de fusil des maisons du bourg de Villa Robledo où se trouvaient Gomez, le Serrador, Quelez et autres chefs avec ce qu'ils appelaient onze bataillons et dix escadrons. Aussitôt je fis des préparatifs pour m'emparer du bourg, ce qui ne fut pas difficile, car les factieux sortaient déjà du côté opposé, et pleins de confiance dans leurs 800 chevaux, ils organisaient leurs colonnes tandis que mes troupes les attaquaient à l'improviste. Deux fois la cavalerie factieuse voulut se jeter sur mes guéridas; mais le brave colonel des hussards de la Princesse, D. Diego de Léon, la repoussa.

« C'est à la seconde fois que ce militaire distingué a attaqué la cavalerie ennemie et attiré à lui deux escadrons protégés par de nombreuses guéridas. Puis, lorsque les factieux s'enorgueillissaient déjà d'un avantage partiel, le colonel, profitant d'un moment opportun, s'élança sur la faction, enveloppe la cavalerie qui vient à la charge, jette le désordre dans ses rangs, la presse vivement, la rejette sur l'infanterie qui se trouve entraînée dans sa fuite, et, à la vue de mes colonnes d'infanterie qui suivent aux pas, il fait 1275 prisonniers, parmi lesquels 55 officiers. Les munitions et une grande partie des bagages de l'ennemi sont tombés en notre pouvoir. Nous lui avons pris aussi 14 mulets et plusieurs pièces d'une imprimerie. Cette petite victoire, qui ne nous a coûté que 61 hommes blessés et 4 tués, est d'une haute importance, parce que les chefs des bandes factieuses se croyaient déjà maîtres du pays, et qu'ils s'imaginaient que les constitutionnels n'oseraient pas les attaquer.

Ainsi 150 hussards et 60 hommes du 5^e léger ont enveloppé et tenu en échec 800 cavaliers ennemis. Mais il faut convenir que c'est surtout à la bravoure et à l'habileté du colonel Léon qu'est dû de ce jour si glorieux et si honorable pour les armes de S. M. la reine et pour la division que j'ai l'honneur de commander. Je félicite ma patrie de posséder un officier supérieur aussi distingué, et qui, s'il parvenait aux premiers grades de l'armée, rendrait au pays les services les plus éclatans. J'ai cru de mon devoir d'appeler le colonel Léon et de le complimenter en présence de la division; je me serais estimé heureux si j'avais pu, sur le champ de bataille même, théâtre de ses exploits, lui conférer, au nom de notre auguste reine, le grade auquel il a droit, et récompenser de même les autres officiers qui se sont signalés.

« Si V. Exc. informe S. M. la reine du nouveau service que ma division a rendu à l'Etat en chassant Gomez

pas tout d'abord de grandes dispositions pour l'art où elle devait briller d'un éclat sans égal. Chose étrange! de ce côté la nature ne l'avait pas bien dotée. Si elle possédait le sens musical, ce qu'on appelle l'oreille juste, et que le travail ne saurait donner, en revanche, elle avait un organe très-défectueux, une voix rude, sourde, rêchue. Bien des parens, bien des maîtres auraient déclaré qu'elle ne parviendrait jamais à chanter médiocrement. Garcia ne se rebuta point; mais la pauvre enfant paya cher les leçons précieuses qu'elle reçut dans la maison paternelle. Ses premières années d'étude furent tristes à passer; elle finit plus d'une fois sa leçon dans les larmes, car plus d'une fois on lui avait fait l'application du vieux proverbe des écoles d'Espagne, *la letra con sangre entra*. A peine était-elle sortie de l'enfance qu'on la fit monter au théâtre. Ce fut à Londres, et dans de petits rôles, qu'eurent lieu ses premiers débuts, sans bruit, sans éclat, car son talent ne faisait que de naître, et Londres, d'ailleurs, qui récompense si magnifiquement les renommées acquises, n'est pas le pays où le talent se devine et se développe. Bientôt après Maria suivit son père à New-York. Là, n'ayant pas plus de seize à dix-sept ans, elle épousa, toujours obéissante, un négociant français d'un âge mûr, mais qui passait pour opulent, et qui devait, en la tirant de sa famille, la tirer aussi du théâtre. Heureusement pour l'art et pour elle-même, il n'en fut pas ainsi. Atteint par des revers de fortune, M. Malibran déclara bientôt à sa jeune épouse que son rêve de grande dame était fini, et qu'il fallait redevenir artiste. Alors, sous ce nouveau nom qu'elle devait rendre si célèbre, Maria reparut sur la scène de New-York, à côté de son père. Un travail opiniâtre, le sentiment de sa force et le besoin de la gloire, faisaient chaque jour croître et grandir son talent. Elle sentit qu'elle pouvait briller sur une scène plus vaste, devant un public plus ami de son art; elle vint à Paris.

Rossini, qui l'avait entendue toute enfant balbutier ses premières gammes au piano de Garcia, reconnut aussitôt la portée de son talent, et prédit l'avenir qui l'attendait. Après s'être essayée dans le

de la province de Madrid et en le repoussant au delà des montagnes d'Albarrázim, je lui demandai la permission de faire une proposition; toutefois, je pense qu'une récompense est due à toute la division.

« Les factieux ayant été battus et repoussés à plus de quatre lieues de Villa Robledo, ont pris le chemin de Zumillozo. Je suis revenu ici pour remettre les prisonniers à quelques colonnes qui se trouvaient dans le voisinage, car mon but est de poursuivre les factieux. Je désire que V. Exc. fasse connaître le plus promptement qu'il sera possible vos intentions sur les prisonniers et les armes enlevées à l'ennemi.

« Les factieux sont dirigés sur la Osa de Montiel. Je pense qu'ils veulent retourner dans leurs repaires d'Utiel et de Rubielos de Mora. Dieu vous garde!

« Villa-Robledo, 20 septembre 1836.

ALAIX.

« Au ministre de la guerre »
P. S. Cinquante-cinq officiers ont été faits prisonniers. Dans ce nombre se trouvent 22 blessés. Le nombre total des prisonniers s'élève à 1,274. Les constitutionnels ont eu 66 hommes blessés et 4 tués.

— On écrit de Madrid, 23 septembre :

La victoire du général Alaix sur Gomez et d'une importance incalculable, parce que les chefs carlistes se croyaient invincibles et ne songeaient rien moins qu'à s'emparer de Madrid ou de Valence. Elle a de plus ranimé l'esprit public un peu abattu par la défaite du brigadier Lopez près de Jadraque. Pour rendre de plus en plus profitable à la bonne cause un succès aussi marquant, Alaix envoya un ordre à tous les villages, pour que la cavalerie de la garde nationale poursuivît, sans relâche, ces bandes effrayées, et nous pouvons vous annoncer qu'un élan d'enthousiasme réunit instantanément 300 cavaliers qui ont augmenté de 600 le nombre des prisonniers carlistes. Alaix embarrassé par le grand nombre de ces malheureux, n'a pu poursuivre sa marche avec autant d'activité qu'il l'aurait désiré; mais il ne perd pas de vue les restes de Gomez et consorts, qui désormais ne pourront rien entreprendre d'important.

— Les nouvelles satisfaisantes nous sont apportées par les journaux du Mexique du mois dernier, sur l'état de ce pays. Dans le département de Oaxaca, quelques turbulents avaient voulu profiter de l'absence des forces militaires pour occasionner des désordres; ils étaient même parvenus à se rendre maîtres, par surprise de l'opulente ville de Oaxaca, mais le général D. Valentin Canalizo, accouru avec quelques troupes, s'est emparé des anarchistes dont il a fait prompt justice.

La plus parfaite tranquillité continuait à régner dans tous les autres départements de la république, et l'esprit national est partout occupé de la guerre du Texas, qui, d'après l'enthousiasme général, ne saurait être de longue durée, dès que la saison aura permis d'ouvrir la campagne contre les insurgés. (J. des Débats.)

BELGIQUE.

Bruxelles, 2 octobre. (Trois heures.) — Le bruit s'est répandu au Lloyd, vers deux heures, qu'un corps d'armée hollandais se concen-

salon de Mme. Merlin, devant un auditoire choisi, Mme. Malibran monta sur cette scène de Paris, redoutée des artistes les plus renommés. C'était, si je ne me trompe, en 1827; elle avait alors dix-neuf ans. Son début eut lieu dans la grande salle de l'opéra français, où l'on jouait *Semiramide* pour le bénéfice de Galli. Je n'ai pas besoin de rappeler l'effet de ce début; ceux qui en furent témoins n'en perdront jamais le souvenir. La jeune cantatrice, applaudie avec transport, dès qu'elle eut traversé le théâtre d'un pas noble et gracieux, dès qu'elle eut fait entendre les premiers accens de sa voix puissante, s'éleva à des hauteurs nouvelles, et prit rang, d'un accord unanime, parmi les talens de premier rang. Elle fut immédiatement engagée comme *prima donna* au Théâtre-Italien. Depuis lors, sa vie d'artiste n'est qu'une suite de succès interrompus, de triomphes toujours croissans. Soutenue, dirigée par les suffrages d'un public éclairé, passionnée pour son art autant que pour la gloire qu'elle y acquerrait, elle atteignit bientôt ses plus illustres rivales, et, trouvant en son ame éternique de nouvelles ressources et comme de nouveaux secrets, elle les devança, les accabla toutes, laissa loin derrière elle, dans l'admiration des hommes, celles qui vivaient et celles qui avaient vécu. Mme. Malibran est à coup sûr la plus grande célébrité théâtrale du monde. Elle a parcouru, comme un triomphateur, la France, l'Italie, l'Angleterre, une partie de l'Allemagne. Partout on lui a rendu des honneurs inouïs; on ferait des in-folios avec les vers écrits à sa louange; on convertirait une savane de l'Amérique en parterre de fleurs avec les couronnes posées sur son front; on a défilé ses chevaux, on l'a portée sur les bras de la foule, des troupes en bataille lui ont présenté les armes; enfin, montée sur le trône de l'art, elle a reçu les honneurs que se réservait la royauté.

Sa carrière, si courte et si brillante, ne fut pas moins remplie par le travail que par la gloire. On a peine à s'expliquer qu'elle ait pu suffire à tant de voyages, à tant d'étude, à tant de représentations. Nous l'avons vue, à Paris, aborder successivement tout

centrait sur nos frontières, près du Sas-de-Gand. La force de ce corps est portée à 15,000 hommes. Fondée ou non cette nouvelle a alarmé les spéculateurs, et les fonds qui tendaient à la hausse sont retombés. Voici la cote: Belge 5 p. c. 99 1/2, dito 4 p. c. 92 A, Espagne Ardoin 24 1/2 1/4 24 P; prime à 4 mois 28 d. l. A., passive 7 A., différée 10.

Les journaux hollandais ne sont pas encore arrivés. Mais on attribue ce retard au chemin de fer, le convoi parti d'Anvers ce matin à 9 heures n'est arrivé ici qu'après-midi.

Londres, 30 septembre (4 heures). — La liquidation a modéré l'élan d'amélioration que devaient produire les hauts cours de Paris; toutes les valeurs sont mieux que la veille, la confiance renaît. Consolidés 89 1/8 (hausse 3/8), belges 401 7/8 à 402, hollandais à 1/2 p. c. 52 7/8 3/4 53 à 1/2 à 1/8 (hausse 3/4), 5 p. c. 402 1/2 3/4 à 1/2 (hausse 1/2); espagnols active au comptant 26 à 1/2 25 3/4 26 3/4 3/8 1/2 27 1/2 25 3/4 26 25 3/4 (hausse 1 7/8) au 17 octobre 26 1/2 26 à 5/8 25 7/8 26 7/8 27 3/4 25 1/2 26 1/4 à 25 3/4 (hausse 1 3/4), passive 8 7 5/8 3/4 1/2 8 1/4 à 7 5/8 (hausse 3/8), différée 11 10 7/8 11 1/2 12 1/4 à 11 3/8 (hausse 1 1/8); portugais 5 p. cent 52 1/2 3/4 51 à 1/2 53 1/2 à 52 (hausse 1 1/4), 3 p. c. 35 1/8 33 1/2 34 3/4 33 1/4 à 34 (hausse 1/2); brésiliens 82 (hausse 1).

Depuis deux jours, il y a un tel encombrement de voyageurs partant de Bruxelles pour les provinces, que plusieurs administrations de messageries ont été obligées de doubler leurs services. Cette presse momentanée est due à la foule d'étrangers qui étaient venus ici pendant les fêtes et qui maintenant rentrent dans leurs foyers.

Le roi a chargé M. le général de Merx, qui a été notre envoyé à Berlin en 1832 et 1833, de se rendre à Aix-la-Chapelle pour y complimenter, au nom de Sa Majesté, S. A. R. le prince héréditaire de Prusse, qui doit y passer le 4 octobre.

Hier, a eu lieu au ministère de la guerre l'adjudication de la fourniture des draps nécessaires à l'armée pendant le 1^{er} semestre 1837, au rabais de 66 centimes par 100 francs pour les draps de soldats, savoir: A. MM. P. Fassin, à Verviers; J. J. Dierckxens, à Hérentals; Godchaux, frères, à Schleifau; Lieutenant et Peltzer, à Verviers; Dehase Comblen, à Liège; Lamarche, id.; Dedamseaux Renoz, à Verviers; Chefneux, à Liège; Burdo Stas, idem; A. et C. Vanderstraeten, idem. Les draps de sous-officiers ont été adjugés à 50 centimes de rabais sur les prix de base, savoir: A. MM. Lieutenant et Peltzer, Dehase Comblen, Lamarche, Renoz, Burdo Stas et Vanderstraeten. Les draps de distinction au rabais moyen de 55 centimes par 100 fr., à MM. Lieutenant et Peltzer, Dehase Comblen, Dedamseaux Renoz, A. et C. Vanderstraeten.

Hier a eu lieu au temple des Augustins la réunion des souscripteurs, afin de nommer une commission de onze membres pour le monument de M^{me} de Bériot (Malibran); le scrutin a donné le résultat suivant:

MM. Verboeckhoven, peintre, 35 voix; T. Fallon, président de la cour des comptes, 33; Fétis, directeur du conservatoire, 32; Engler, banquier, 32; Madou, dessinateur, 29; Vanderhaert, dessinateur, 25; Ch. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, 22; H. de Brouckère, représentant, conseiller à la cour d'appel, 21; Heris, négociant en tableaux, 19; Ed. Stevens, chef de division au ministère de l'intérieur, 17; Voisin, bibliothécaire à Gand, 16.

LIÈGE, LE 3 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

La première session des conseils provinciaux sera ouverte d'ici à quelques jours. Nous avons déjà, dans plusieurs articles, appelé l'attention de nos lecteurs sur les attributions de ce corps, dont l'importance n'est peut-être pas généralement assez appréciée. Il est une matière fort importante, celle des chemins vicinaux, sur laquelle l'attention du conseil se portera sans doute dans la prochaine session. Toutefois le défaut de temps ne permettra pas peut-être d'aborder toutes les questions délicates que soulève un règlement complet sur les chemins vicinaux, mais on arrêtera toujours quelques

le répertoire du théâtre Italien; nous l'avons vu prendre indistinctement le rôle de *Semiramis*, ou celui d'*Arsace*, le rôle de *Zerline*, ou celui d'*Anna*; être tour à tour vire et espigle dans le *Barbier de Séville*, simple et naïve dans la *Cenerentola*, noble et fière dans *Tancrède*, pathétique dans la *Gazza ladra*, sublime dans *Otello*, aussi tragédienne que Talma, aussi bouffonne que Lablache. Depuis quelle nous a quittés, elle avait appris ou plutôt créé bien des rôles nouveaux; *Norma*, *Romeo*, la *Sonnambule*. Prête à rentrer au bercail, à revenir dans ce Paris, qui a vu naître et grandir elle et son talent, elle allait bientôt nous initier à ses progrès; elle allait mettre le sceau à sa réputation, en la justifiant dans cette capitale des arts, et peut-être voir réaliser enfin le seul vœu dont l'accomplissement lui eût manqué: celui de fonder un rôle écrit pour elle par Rossini, en compagnie de cet élite d'artistes que réunit le théâtre Italien. Sa mort a emporté pour elle et pour nous une si belle espérance.

Les derniers souvenirs qui me restent de cette voix éteinte, de ce talent anéanti, sont précieux à plus d'un titre. Il y a huit mois, ayant fait rompre son premier mariage qu'entachaient de graves nullités, elle vint à Paris s'unir, en présence de ses amis et de sa famille, avec l'homme de son choix, l'homme vraiment digne d'elle, et le seul aussi qui ait pu, dans la foule de ses adorateurs, s'engouffrer d'un amour partagé. Le soir de la cérémonie; lorsqu'elle était heureuse de porter un nouveau nom, et fière de pouvoir hautement s'avouer mère, quelques personnes se réunirent autour d'elle chez son hôte, M. Troupenas. A ses parents, à ses amis particuliers, s'étaient joints les hautes illustrations musicales; Rossini, Meyerbeer, Auber, Mercadante, Halevy, Nourrit, etc. Elle n'avait à regretter, parmi les uns, que ce jeune Bellini, frappé, comme elle vient de l'être, à la fleur de l'âge; et, parmi les autres, le bon, l'illustre Lafayette, qui l'avait aimée comme un père, et qui lui disait avec une grâce inexprimable: « Maria, vous serez certainement ma dernière passion. »

mesures générales qui amélioreraient cette branche de l'administration. Nous n'émettons cette opinion qu'après avoir jeté un coup-d'œil sur les nombreux travaux auxquels le conseil doit se livrer préalablement à toute autre affaire.

Voici, d'après la loi provinciale, l'ordre de ses opérations et de ses travaux:

Le gouverneur, au nom du roi, déclarera la session ouverte (art. 43).

Le conseil se constituera sous la présidence du doyen d'âge, assisté des deux membres les moins âgés comme secrétaires (art. 44).

Le conseil vérifiera les pouvoirs de ses membres et jugera les contestations qui peuvent s'élever à ce sujet (article 47).

Chaque membre du conseil doit se munir des pièces nécessaires pour prouver qu'il réunit toutes les conditions voulues par la loi; il faut donc qu'il fournisse un acte de naissance, un acte de naturalisation, s'il n'est pas belge de naissance, et une déclaration constatant qu'il est domicilié dans la province depuis le 1^{er} janvier 1836.

Toute réclamation contre l'un ou l'autre des élus devra être adressée avant le 6, car la première opération du conseil sera sans aucun doute la vérification des pouvoirs.

Il y a quelque bizarrerie à voir dans la première session des cinquante membres alternativement vérifiés et vérifiants; mais c'est un inconvénient inhérent à la première réunion de toutes les assemblées délibérantes.

Après cette vérification, les conseillers prêteront le serment exigé par l'article 48 de la loi.

Alors le conseil nommera un président, un vice-président et formera son bureau.

C'est là une opération très importante, dont le résultat doit avoir une grande influence sur la marche et l'ordre des délibérations.

Le règlement d'ordre intérieur que la loi permet d'exécuter à la première session sans attendre l'approbation du roi pourrait à lui seul prendre un temps précieux; aussi croyons-nous que le conseil ferait sagement d'adopter sans discussion quelques dispositions, entre autres celle de répartir tous les membres en trois ou quatre commissions chargées d'élaborer le travail à soumettre aux discussions publiques (art. 50 et 144).

La députation actuelle qui, selon nous, est appelée à rester en fonctions jusqu'à la fin de la session, donnera lecture de l'exposé de la situation de la province sous le rapport de son administration.

Chaque chapitre sera l'objet d'un examen sérieux d'abord en commission, ensuite en séance publique, et les membres, pour la discussion du budget provincial de 1837 qui leur sera présenté immédiatement après, connaîtront déjà les besoins de la province.

Le conseil devra également arrêter le compte de recettes et dépenses de l'exercice de 1836.

Après ces travaux, le conseil aura à présenter des candidats pour une place de conseiller à la cour de Liège.

Il nommera ensuite les six membres de la députation dans son sein; mais il est obligé de prendre un membre dans chaque arrondissement judiciaire parmi les conseillers élus ou domiciliés dans le ressort.

Il y a, comme chacun sait, trois arrondissements judiciaires, celui de Liège, de Verviers et de Huy.

Dans cette succincte énumération, nous avons omis l'examen des nombreuses demandes qui seront probablement adressées au conseil; un grand nombre d'entr'elles se rattachent aux allocations du budget et rentreront dans sa discussion. Mais d'autres peuvent avoir pour objet des questions contentieuses qui nécessitent un rapport et une discussion toute spéciale. Et toutefois, la session, en la considérant comme ordinaire, ne peut durer au-delà de quatre semaines; encore pour qu'elle se prolonge après 23 jours, faut-il le consentement exprès du gouverneur.

La durée est de 15 jours qui peut être augmentée de huit par décision spéciale du conseil.

Nous avons vu avec satisfaction les arrêtés ministériels qui jettent les bases d'un enseignement polytechnique dans

les universités de l'état. Lorsque les cours dont ces arrêtés enrichissent le programme académique auront été organisés sur un pied convenable, cet enseignement sera tout ce qu'il doit être pour former des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. Nous croyons toutefois ces arrêtés susceptibles de modification en ce qui concerne les jeunes gens qui ne désirent acquérir que l'instruction nécessaire pour diriger les travaux de nos manufactures et de nos établissements d'industrie minière. Les Anglais qui sont nos maîtres, en ce genre, ne demandent pas à un homme qu'ils désirent placer à la tête d'une usine s'il sait le calcul intégral et la mécanique analytique, et les hommes distingués qui ont créé à Paris l'école centrale des arts et manufactures nous paraissent être entièrement de l'avis des Anglais.

Après le service funèbre célébré vendredi dernier à la Cathédrale pour les victimes du combat de Ste-Walburge, un certain nombre de patriotes s'est transporté à la tombe de Ste-Walburge, malgré la pluie qui tombait. Deux discours y ont été prononcés. L'un des assistants a dit entr'autres:

« Salut, trois fois salut, ombres de nos frères! A défaut du souvenir officiel, recevez aujourd'hui l'hommage du souvenir populaire. »

« Que ceux à qui vos cadavres ont servi de piédestal vous oublient, nous les comprenons! Mais nous, qui avons fait le coup de feu à vos côtés; nous qui vous avons vu tomber sous le fer hollandais; nous peuple alors comme vous, et restés peuple comme alors, nous gardons votre souvenir dans nos cœurs; nous nous rappelons que l'autel de la liberté a été arrosé de votre sang, que nous vous devons notre indépendance et une patrie... »

Un capitaine de la marine anglaise qui habite Liège a pris en suite la parole. Après avoir manifesté son étonnement de voir aussi peu de monde rassemblé autour de la tombe, il a dit qu'il voyait cependant avec plaisir que tout patriotisme n'était pas éteint dans le cœur des Belges; qu'il puisait cette conviction dans la réunion d'hommes d'opinions diverses, qu'il voyait toujours prêts à défendre l'indépendance et la liberté de la nation.

Il a terminé en disant « que le peuple anglais éprouvait la plus grande sympathie pour la Belgique régénérée; que, sincèrement dévoué à la cause pour laquelle nos concitoyens sont morts en ce lieu, il déposait des branches de laurier et de myrthe au pied de la tombe, sur laquelle se trouvent inscrits les mots sacrés: Liberté et Indépendance. »

M. le baron d'Arnim, ministre de Prusse à Bruxelles, a passé par Liège, venant de Bruxelles, se rendant à Aix-la-Chapelle. Il est descendu à l'hôtel de l'Aigle-Noire.

Les nouvelles du Portugal arrivées par la voie de Londres, vont jusqu'au 23. On y trouve un ordre du jour du prince Ferdinand qui proteste contre la proclamation de la constitution. Les correspondances du *Courier* anglais continuent de représenter sous un aspect très défavorable, cette révolution.

Nous avons annoncé, ces jours derniers, que M. Despa, chef de division au gouvernement provincial, venait de publier une table alphabétique et analytique de la nouvelle loi communale. M. Despa, qu'aucun travail ne rebute, quand il s'agit d'être utile, ne s'est pas borné à l'analyse de cette loi, il a fait un travail semblable sur la loi provinciale promulguée le 30 avril 1836. Cette seconde table est également suivie d'un *appendice*, contenant l'indication des pouvoirs conférés par cette dernière loi aux différentes autorités.

Nous avons fait ressortir l'utilité de la première partie du travail de M. Despa; nous ne pourrions que nous répéter en parlant de la seconde.

Ces deux publications, qui forment aujourd'hui un travail complet, se trouvent chez J. A. Latour, imprimeur libraire, à Liège.

La soirée devint un petit concert, qui commença presque par hasard, et finit à deux heures du matin. Il n'y avait que trois exécutants; mais où leur trouver des égaux? c'était elle, Bériot et Thalberg. Celui-ci l'entendait et se faisait entendre d'eux pour la première fois. Je n'essierai pas de décrire l'effet produit par ces trois virtuoses, s'électrisant l'un l'autre, luttant de grandeur et de perfection. L'auditoire était dans l'enthousiasme, dans l'émerveillement; et, pour mon compte, c'est, en fait de musique, le plus beau souvenir qui me soit resté.

Mme Malibran, douée d'une conception rapide et d'une étonnante force de volonté, réunissait avec le même bonheur en tout ce qu'elle entreprenait. Elle parlait également bien quatre langues et les employait toutes quatre dans les conversations croisées, avec divers interlocuteurs, sans les confondre jamais. C'étaient l'espagnol, sa langue maternelle; le français, sa langue d'éducation; l'italien, sa langue d'art; l'anglais, sa langue de voyage. Elle savait aussi quelque peu l'allemand. D'une adresse et d'une habileté rare, elle excellait dans tous les ouvrages des doigts; voyait elle quelque travail de femme qui lui fut inconnu? à peine rentrée à la maison, elle envoyait chercher les objets nécessaires, se mettait à l'œuvre, et surpassait bientôt ses modèles. Sans avoir jamais appris à dessiner, elle faisait des portraits ressemblants, et surtout des caricatures pleines de verve et de malice. Enfin, dans sa passion de tout savoir et de tout faire, les exercices du corps les plus violents lui étaient devenus familiers. Elle nageait, tirait des armes, faisait des tours de force et d'adresse, et montait à cheval avec une grâce, un aplomb, un courage sans pareil.

Comme toutes les célébrités, comme toutes les personnes sur qui se porte avidement la curiosité publique, Mme Malibran s'est trouvée en butte aux coups des langues oisives et malicieuses. On a fait sur son histoire, sur sa personne, sur ses habitudes, sur son caractère, des fables ridicules, propagées quoique démenties, et dont ceux qui les répandaient eussent rougi les premiers s'ils avaient eu le bonheur de l'approcher et de la connaître. La vie d'une femme comme Mme Malibran est trop exposée à tous les yeux pour qu'elle eût pu cacher le moindre défaut, le moindre travers. Peut-être, dans la fou-

gue de son ame ardente, ou dans sa charmante naïveté d'enfant, s'est-elle permis ces légèretés, ces inconséquences, que les sages du monde pardonnent moins que les fautes caclées. Mais où donc trouverait-on, je ne dis pas sur le théâtre, je dis dans la société qu'intitule illustre, des mœurs plus sévères et plus pures, un caractère plus droit, plus noble, plus généreux? S'il fallait recueillir et publier les traits de bienfaisance qui ont honoré sa vie, on ferait un ouvrage aussi long que la collection des louanges données à son talent. Prodigueur l'argent était peu pour elle, qui en gagnait beaucoup; mais elle savait mettre dans ses dons la grâce et l'apropos qui les rendent doux à recevoir, et qui en doublent le prix. Qu'on me permette de rappeler, entre mille, une seule anecdote qui me revient à la mémoire, et dont je fus témoin.

En 1829, une jeune anglaise, choriste au Théâtre-Italien de Paris, n'ayant pas de quoi suivre la troupe à Londres, imagina de donner un concert chez une personne bienfaisante qui prêta son salon. Toujours disposée à rendre service, madame Malibran consentit à y chanter, et son nom suffit pour rassembler une société nombreuse. Ce soir-là, contre l'habitude, elle vint tard, et se fit attendre.

Le concert fini, elle prit à part la bienfaitrice: « Je vous ai promis ma soirée, lui dit-elle, eh bien! j'ai trouvé moyen de faire deux récoltes. Avant de venir ici, j'ai chanté chez le duc d'Orléans, et voilà les cent écus qu'il m'a donnés. » En même temps elle mettait dans les mains de la pauvre étrangère une jolie bourse pleine de piécet-dor. Tous ses amis auraient à rapporter une foule de traits semblables, sans compter une foule d'autres dont le souvenir reste enseveli avec elle.

Cette femme admirable a succombé à vingt-huit ans, aux atteintes d'une fièvre nerveuse, mal combattue par la médecine. Elle laisse sa mère, son mari, un jeune fils de trois ans, un frère, digne successeur de son père dans l'enseignement du chant, et une sœur, à peine adolescente, qui promet de tenir quelque jour le haut rang qu'elle avait atteint. Elle laisse aussi une place à jamais vide dans l'estime de ses admirateurs et dans le cœur de ses amis. (Le Siècle.)

NÉCROLOGIE. — M. J. F. Léonor Mérimée, secrétaire perpétuel de l'école royale des beaux-arts, chevalier de la légion d'honneur, vient de mourir à Paris. M. Mérimée est le père de M. Prosper Mérimée, le spirituel auteur du théâtre de Clara Gazul, du Vase Etrusque, de la Partie de Trictrac et d'une foule d'autres contes charmans que tout le monde a lus dans la Revue de Paris et dans d'autres recueils.

PORTS D'ARMES DE CHASSE.
Table with 2 columns: Province, Nombre de ports d'armes de chasse délivrés au 30 septembre 1836. Rows include Anvers, Brabant, Fl. occidentale, Fl. orientale, Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg, Namur.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.
Rectorat de M. G. Bekker, professeur de la faculté de philosophie et des lettres.

PROGRAMME DES COURS PENDANT LE SEMESTRE D'HIVER 1836 1837.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.
Bekker (G. J.), professeur ordinaire; la littérature grecque (aperçu de l'histoire littéraire, explication d'une rhapsodie de l'Odyssée et de Xénophon), cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté à 8 heures.

Le même exercera les élèves qui se destinent à la philologie, à expliquer en latin le Criton et l'Apologie de Socrate de Platon, les lundis, à 8 heures.

Les jeudis, à 12 heures.
Les samedis, à 9 heures.

Fuss J. D., professeur ordinaire; les antiquités romaines, cours semestriel, il se servira de son manuel Antiquitates Romanae, édit. 3, 1836, tous les jours, le samedi excepté, à 9 heures.

Le baron de Reiffenberg F., professeur ordinaire; l'histoire du moyen âge, histoire de la civilisation européenne au moyen âge, principalement dans ses rapports avec la Belgique en y comprenant d'une manière détaillée l'histoire de sciences, des lettres et des arts. Ce cours sera terminé par les éléments de diplomatique et de paléographie, cours semestriel, tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Lesbroussart Ph., professeur ordinaire; la littérature française, état des lettres en France à la fin du XVI^e siècle. — Caractère général du siècle suivant — Application des principes de l'art, dans les différentes branches, à l'analyse des chefs-d'œuvre de cette période; cours semestriel, tous les jours, le jeudi excepté, à 12 heures.

Tardif E., professeur ordinaire; la logique et la philosophie morale, cours semestriel tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Heinault Aug., lecteur; l'économie politique, cours semestriel, tous les jours à 3 heures.

L'histoire politique moderne, cours semestriel, sera donné pendant le semestre d'été. Tous les jours à 3 heures.

Wunth J. F. X., agrégé; l'histoire ancienne, cours semestriel, tous les jours, le jeudi excepté, à 11 heures.

La littérature flamande les mêmes jours à des heures à déterminer ultérieurement.

Lavalleye Ed., agrégé; l'histoire du pays de Liège et celle du pays de Limbourg, cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté, à 4 heures.

FACULTÉ DES SCIENCES.
Delvaux, C., professeur ordinaire; la chimie et la chimie appliquée aux arts, cours annuel, tous les jours à 3 heures.

Lemaire, J. E., professeur ordinaire; le calcul aux différences, méthode des variations et la mécanique analytique, faisant partie du cours des mathématiques supérieures dont la durée est de deux ans, tous les jours, le lundi excepté, à 10 heures.

Le calcul intégral (intégration des équations) et la théorie analytique des probabilités seront donnés pendant le semestre d'été.

Gloesener, M., professeur ordinaire; la physique et la physique appliquée aux arts, cours annuel, tous les jours, à 11 heures. (On donnera pendant le semestre d'été un cours spécial de physique appliquée à l'industrie et aux arts.)

L'astronomie et la physique mathématiques, cours annuel donné pendant deux ans, trois fois par semaine, à 9 heures.

Lesoinne, A., professeur ordinaire; la métallurgie et l'exploitation des mines, cours annuel, tous les jours, le lundi excepté, à 11 heures.

Noël, J.-N., professeur ordinaire; l'introduction aux mathématiques supérieures, haute algèbre (analyse algébrique complète), cours semestriel, tous les jours, le jeudi excepté, à 12 heures.

Calcul différentiel et calcul intégral, jusqu'à l'intégration des équations, exclusivement, faisant partie du cours de mathématiques supérieures, trois fois par semaine, aux jours et aux heures qui seront déterminés ultérieurement.

Dumont, A. H., professeur ordinaire; géologie, cours semestriel, les lundis, mardi et mercredi, à 9 heures.

Minéralogie, cours semestriel, les jeudis, vendredis et samedis, à 9 heures.

Ces cours seront continués pendant le semestre d'été.

Morren, C. H., professeur ordinaire; l'anatomie végétale et la physiologie des plantes, cours semestriel, trois fois par semaine, pendant toute l'année, à 12 heures.

La botanique et la géographie naturelle ou végétale, cours annuel, tous les jours, le samedi excepté, à 10 heures.

Lacordaire Th., professeur ordinaire; la zoologie et la conchyliologie, cours annuel, tous les jours, le lundi excepté à 12 heures.

Brasseur J.-B., lecteur; la géométrie descriptive avec ses applications aux ombres, à la perspective et aux machines, cours semestriel, tous les jours, le samedi excepté, à 8 heures.

L'analyse supérieure appliquée à la géométrie par Monge, (cours gratuit) le samedi, à 8 heures.

L'algèbre, la géométrie élémentaire, la trigonométrie rectiligne, cours semestriel, à 2 heures.

FACULTÉ DE MÉDECINE.
Comhaire J.-N., professeur ordinaire; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, cours annuel, tous les jours, le samedi excepté à 12 heures.

Fohmann V., professeur ordinaire; l'anatomie de l'homme (générale, descriptive), cours annuel, terminé pendant ce semestre, tous les jours, le samedi excepté, à 10 et 3 heures.

Il dirigera les travaux des élèves à la salle des dissections.

Leroy, J. A. M., professeur ordinaire; la physiologie humaine et comparée, cours annuel, tous les jours, le samedi excepté, à 11 heures.

Lombard, M., professeur ordinaire; la clinique interne, cours annuel, tous les jours, à 8 heures.

Frankinet, Ch., professeur ordinaire; la clinique interne, cours annuel, tous les jours, à 7 heures.

Voltem, J., professeur ordinaire; la pathologie, cours semestriel, pendant toute l'année, les lundis, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.

La médecine opératoire, cours semestriel, pendant toute l'année, les vendredis et samedis, à 10 heures.

Ansiaux, N., lecteur; Les maladies des os, bandages, appareils et leur application par les élèves, cours semestriel, tous les jours, le jeudi excepté, à 11 heures.

Sauveur H., lecteur; Les maladies des femmes et des enfants, cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté, à 12 heures.

Delavacherie, V., agrégé; la clinique externe, cours annuel, tous les jours, à 9 heures.

Royer, J.-G., agrégé; la pathologie générale, cours semestriel, tous les jours, le lundi excepté, à 4 heures.

Simon, H., agrégé; le cours théorique et pratique des accouchemens, cours annuel, tous les jours, le jeudi excepté, à 2 heures. (Le cours pratique sera donné à l'hospice de la Maternité).

Vaust, T., agrégé; la pharmacologie et la matière médicale, cours semestriel, tous les jours, le jeudi excepté, à 12 heures.

Péters-Vaust, G. P. N., agrégé; la pharmacie théorique et pratique, cours annuel, tous les jours, le jeudi excepté, à 8 heures.

FACULTÉ DE DROIT.
Destriveaux, P. J., professeur ordinaire, le droit criminel (code pénal, instruction criminelle), et le droit militaire, cours annuel, tous les jours, le jeudi excepté, à 11 heures.

Ernst, A. N. J., professeur ordinaire, les institutes.

Dupont, E., professeur ordinaire; l'histoire du droit, cours semestriel, mardi et jours suivants, à 4 heures.

Les pandectes, cours de deux ans, mardi et jours suivants, à 10 heures.

Ernst, L., professeur ordinaire, le droit civil élémentaire, cours semestriel, mardi et jours suivants, à 12 heures.

Dupret, A. G. V., professeur ordinaire; le droit civil moderne approfondi, cours de deux ans, mardi et jours suivants, à 9 heures.

Defoos, H., professeur ordinaire; le droit administratif, cours semestriel, jeudi, vendredi et samedi, pendant toute l'année, à 8 heures.

Nypels J. S. G.; professeur ordinaire; l'Organisation Judiciaire, la compétence et la procédure civile, cours semestriel, les lundis, mardi et mercredi, pendant toute l'année, à 12 heures.

Kupfferschlaeger F., lecteur L'Encyclopédie du droit et par intérim les Institutes, formant un cours annuel, tous les jours, le jeudi excepté, à 11 heures.

Godet E. V., agrégé; donnera le droit commercial pendant le semestre d'été.

Thimus J. E., agrégé; Le droit public, cours semestriel, lundi, mardi et mercredi, pendant toute l'année, à 8 heures.

Les cours non mentionnés au présent programme seront donnés pendant le semestre d'été.

Fait et arrêté en conseil académique.
Le recteur, signé, Bekker.
Le secrétaire du conseil académique, (signé), M. Gloesener.

Vu et approuvé,
Le ministre de l'intérieur, signé, de Theux.

COUR D'APPEL.
Dans son audience solennelle du samedi, 1^{er} octobre, la cour royale de Liège a procédé à la désignation des candidats pour remplacer comme conseillers à la cour, MM. Nicolai, Lebeau, de Pitteurs et Bayet.

Ont été élus au scrutin secret et à l'unanimité: Pour la place vacante de la province de Liège: 1^{er} candidat: M. Dechamps, conseillers à la cour de Gand. — 2^e candidat: M. Thonus, juge à Liège.

Pour la place vacante de la province de Namur: 1^{er} candidat: M. Petit, vice président au tribunal de Namur. — 2^e candidat, M. Garcia de la Vega, juge à Namur.

Pour la place vacante de la province de Limbourg: 1^{er} candidats M. Stas, substitut du procureur général à Liège. — 2^e candidat, M. Schaetsen, vice président à Tongres.

Pour la place vacante de la province du Luxembourg: 1^{er} candidats, M. Paquet, président à Arlon. — 2^e candidat, M. Schoffer, juge d'instruction à Arlon.

La cour était composée de 16 membres. M. Grandgagnage était absent.

THÉÂTRE.
LA MARQUISE DE PRÉSENTAILE, vaudeville en un acte de MM. Bayard et Dumanoir.

Chacun connaît la satire si originale que Béranger a publiée sous ce titre, et l'on sait à quelle occasion. Oublieuse du passé, l'émigration affichait de nouveau des prétentions dont il était prudent de faire justice. On avait souvent prouvé à ces rêveurs de privilèges, qu'ils n'étaient ni plus braves, ni plus spirituels, ni même, pour parler leur langage, plus beaux que les vilains. Béranger qui avait des accents pour toutes les passions de la France, pour ses haines, se chargea de rappeler aussi la morale de ces bonnes gens, et dans cette intention, le poète mit à nu le scandale de certains mœurs que l'auteur du *Sopha* et les mémoires posthumes de quelques grands seigneurs nous avaient déjà révélés. Le satyrique fit bien, ses rimes implacables étaient certes de bonne guerre contre cette aristocratie insolente qui menaçait alors les libertés publiques. Mais aujourd'hui le temps sont bien changés, le flot populaire a dispersé au loin, et à toujours, les derniers débris du vicieux édifice féodal. Aussi la pièce de MM. Bayard et Dumanoir n'a-t-elle plus l'attrait d'à-propos qu'avait la chanson de Béranger. Ce n'est point là pourtant le reproche que nous adresserons aux deux auteurs; si leur ouvrage était bon il aurait toujours assez d'à-propos. Sans doute, il y a dans la pièce nouvelle des mots plaisans, des couplets spirituels, toutefois nous devons le dire, les tête-à-tête de la jolie marquise, avec le jeune fermier ne sont pas amusans, pour les tiers surtout, et au théâtre c'est toujours aux tiers qu'il faut songer. Le marquis, lui, nous a paru fort ennuyeux; le chevalier de Chamilleury par trop caricaturé; et quant au petit braconnier qui chasse sur les terres de son seigneur, je ne conçois pas l'heureux caprice dont il est l'objet. Certes! les préférences de la marquise du chansonnier sont bien autrement motivées.

On le sait, quand Béranger chante les glorieux souvenirs de son pays, les rêves d'amour de sa jeunesse, c'est Tyrée, c'est Anacréon; mais quand sa muse s'inspire des haines politiques, et saisit le foudre de la satire, elle ne craint point d'emprunter les couleurs et les images hardies de l'impitoyable Juvénal. Aussi Béranger n'a-t-il point inscrit sur le recueil de ses odes:

La mère en prescriera la lecture à sa fille.

Quelques personnes qui croyaient encore que si le théâtre n'est plus l'école des mœurs, il ne devrait point les blesser, ont sifflé la première représentation de l'ouvrage de MM. Bayard et Dumanoir. Allons donc hommes naïfs vous vous moquez.

M. Mortreuil nous a paru assez plaisant sous les traits du fat de l'ancien régime. M. Hypolite, qui faisait le mari trompé, passait la permission que ces Messieurs ont d'être froids et maussades. Mme. Seigne a dit convenablement son petit rôle. M. Hartman ne nous a point paru fort bien placé dans le sien. Mme. Josse en petit corset et en jupon court, était fort séduisante, trop peut-être.

On a repris, cette semaine, plusieurs ouvrages importants. Nous placerons en première ligne, la *Muette de Portici*. La musique de cet opéra est appréciée, c'est bien là le talent qui se produit avec éclat, qui avoisine même quelquefois le génie. Ainsi la majestueuse prière du second acte est d'une haute inspiration. L'entrevue de Masaniello avec les conspirateurs, est un morceau de musique dramatique que les plus grands maîtres ne désavoueraient point. Le chœur triomphal est tout à la fois brillant, original et dramatique. Celui du marché est d'un effet neuf et piquant, et enfin le duo *Amour sacré de la patrie*, est devenu populaire. C'est un assez bel éloge. Le cinquième acte présente plusieurs morceaux pleins de poésie musicale.

M. Richelme et Mme. St. Ange ont été fort applaudis, le premier surtout dans la scène du délire, et notre *prima dona* dans l'air brillant du premier acte. Les chœurs ont été dits assez convenablement.

Nous avons eu jeudi *Fiorella*. Ici, c'est tout à fait de la musique facile, pour nous servir de l'expression d'un spirituel feuilletonniste. Nous la comparons volontiers à un feu d'artifice, à ces bouquets de lumineuses fusées qui illuminent soudainement l'espace, pour retomber en gerbes enflammées, en pluie d'or, en belles étincelles rouges, vertes ou bleues, et brillantes comme des rubis, des saphirs, des émeraudes. Mais tout cela ne luit qu'un instant, ne produit qu'une émotion superficielle. Il en est de même de la musique facile: elle caresse un instant l'oreille; mais comme la musique inspirée, elle ne pénètre point dans la partie intime de nous-mêmes, elle ne vient jamais remuer les puissances de notre ame.

Un rôle cependant est empreint quelquefois d'une sensibilité vraie, c'est celui de *Fiorella*. Mme. Vadé a fort bien reproduit la partie passionnée de ce même rôle. M. Bouchy a dit le sien avec une certaine rondeur, à laquelle il devrait nous habituer.

Nous avons eu hier *Zampa*. M. Richelme s'est montré avec avantage dans le rôle principal. *Zampa* n'est point tout à fait un poétique don Juan, malgré le portrait qu'en trace Ritta, la cameriste; c'est un corsaire d'assez brusques façons, ce n'est point toujours par de brillantes séductions qu'il soumet les femmes à sa loi, comme il ne cesse de le répéter. M. Richelme a donné au rôle de *Zampa* la teinte rude et un peu sauvage même, qui convient à ce personnage. Toutefois il s'élève, en rappelant qu'il est l'héritier de la famille des Monza, et que ce titre peut lui valoir l'amour de la fille de Lugano. — M. Richelme et Mme. Saint Ange ont dit avec entraînement le dernier duo de l'ouvrage, si plein d'émotion, de terreur et d'amour. — Mme. St. Ange, qui avait été faible dans le rôle de Zerline de *Fiorella*, a pris hier une brillante revanche. — Mme. Vadé, sous les traits de Ritta, a été ce qu'elle est presque toujours, excellente. Le premier chœur; dans lequel se trouve cette phrase d'un effet si inattendu, si pittoresque: *margue les vents et les flots*, a été dit avec assez d'aplomb et d'ensemble. Ailleurs, les chœurs ont souvent chanté faux.

Il nous resterait pour compléter notre revue à parler de la *Fête du Village voisin*, mais ce jour là, nous l'avons vu, nous avons manqué à l'appel. Nos confrères nous ont appris que M. Edouard avait succombé de par le public, et de par la magistrature communale à la bonne heure.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Collège de Liège.
La messe du Saint-Esprit sera célébrée à Saint Jacques, paroisse du collège, le 4 octobre, à 8 heures du matin. Les classes recommenceront le lendemain aux heures indiquées par le programme.

Le principal, préfet des études, H. Guillery.

VILLE DE LIEGE.
Voierie. — Balayage et nettoyage.
Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux habitans que, suivant l'ordonnance du 29 décembre 1835, le balayage journalier doit avoir lieu, à partir du premier octobre prochain, savoir: les lundis, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, entre huit et neuf heures du matin, et le samedi entre deux et trois heures de relevée.

Il saisit cette occasion pour rappeler également qu'il est défendu de jeter de l'eau sur la voie publique, si ce n'est pas un arrosement propre à abattre la poussière.

A l'hôtel de ville, en séance, le 26 septembre 1836.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.
Lundi 3 octobre 1836, 4^e représentation du 2^e mois d'abonnement: MARIE, opéra comique en 3 actes, musique d'Hérold. — Précédé des FEMMES D'EMPRUNT, vaudeville en un acte, de M. Varin.

CIRQUE OLYMPIQUE.
AU MANÈGE PLACE ST. PIERRE.
Le sieur Baptiste LOISSET, directeur d'une troupe d'écuycers avantageusement connue dans toute l'Europe, et composé de 60 personnes et 80 chevaux, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvrira très incessamment en cette ville son Cirque Olympique.

Liège, le 3 octobre 1836. 148

ANNONCÉS ET AVIS DIVERS.

AU BAZAR RUE VELBRUCK, DÉPOT DE SOULIERS DE DAMES.

Au même établissement. Véritable eau de Cologne de J. F. Misgelt et G. Grunwald à vendre au prix de fr. 3 50 c., la caisse de 6 grands flacons. 139

On DEMANDE une DEMOISELLE DE BOUTIQUE, au fait du commerce d'annage et d'épicerie. S'adresser chez Lambert JEHOTTE, à Herstal. 125

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE. En vente chez H. DESSAIN, Imprimeur Libraire, Place St Lambert: Cahiers d'écriture cursive (24 exemples, prix 60 cmes. Tableaux de dessin linéaire (10) 90 " Cartes géographiques d'Europe et de Belgique, chaque feuille 30 " MM. les instituteurs jouissent sur ces publications, comme sur toutes les autres, d'une remise de 10 p. c.

GRILLE EN FER BATTU, De deux mètres et demi de longueur. Et une PORTE en barreau, ouvrant en 4 parties, A VENDRE, Quai de la Sauvenière, n. 9.

MONT-DE-PIÉTÉ.

QUAI DE LA SOUTTE, N° 1112. Mercredi, jeudi, vendredi, 5, 6 et 7 octobre, à deux heures, VENTE des GAGES SURANNÉS reçus en juillet 1835. Un JEUNE HOMME de 13 à 14 ans, qui désirerait entrer à l'établissement comme aide-surnuméraire, peut se présenter chez le directeur soussigné. Le 28 septembre 1836. Félix JEHOTTE.

AVIS. — ARPENTEURS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1835, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont à Liège, le 17 octobre prochain, à dix heures du matin. A Liège, le 22 septembre 1836. Baron VANDESTEEEN.

AU MAGASIN, PLACE VERTE, N° 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux anses larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie; Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour hommes, et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL A VENDRE.

M. HERMANS fera vendre par le ministère de Me DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, le LUNDI 17 octobre 1836, à 3 heures de relevée, un BEL ÉTABLISSEMENT SITUÉ A BAGATELLE, commune D'ARGENTEAU-SAROLAY, au bord et rive droite de la Meuse, à 2 lieues de Liège et à une lieue de Visé, composé d'une maison d'habitation avec beaux jardins anglais, légumes, prairies et bosquets en une seule pièce d'une contenance de trois hectares 35 ares 61 centiares, et de grands bâtiments servant à une scierie munie d'un manège, d'un moulin à raper les pommes de terre, de grands bacs, caves et de tous les ustensiles nécessaires pour une grande amidonnerie;

2° A une distillerie d'eau de vie de fécule, montée dans le genre le plus moderne, meublée d'une chaudière à vapeur pour la décomposition; de deux alambics de onze hectolitres chacun avec leurs appareils distillatoires doubles et perfectionnés, composés chacun d'une capacité de cinq hectolitres, surmontés d'une colonne à plateaux (avec lesquels appareils en distillant ou rectifiant quelle que soit l'espèce des matières spiritueuses on obtient par une seconde distillation ou une première rectification, depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin, un esprit pur de trente-six degrés de France), avec tous leurs robinets de communication, tuyaux assendants et descendants serpentinés, etc., le tout en cuivre rouge, des pompes foulantes, cuves de fermentation de 33 hectolitres, citerne et autres pièces servant à l'usage général de la fabrique.

On pourrait avec avantage y réunir la fabrication de sucre de betteraves. Les bâtiments sont aussi propres à tous autres genres d'industries.

La situation est riante, pittoresque, agréable et avantageuse. S'adresser au notaire DUSART. 96

Les expériences concluantes, les approbations de nos savants, des académies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1er novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du VIRO-DE-JOHNSON. Qui guérit les PALÉTIATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modifiant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VÉSICULES URINAIRES. 1, rue Canina Vie, à Paris, et dans chaque ville. Au DÉPÔT, chez MM. les Pharmaciens: L. JANNÉ, à Liège. Smout, à Malines. Fanchal, à Louvain. Gaset de Boy, à Bruges. Dobbelaere, à Courtray. Fison-Fanourie, à Ypre. Van Miert, à Mons. Wautry, à Beaumont. Fonsion, à Charleroy. Lincaux, à Parvancher. Carotte, à Tournay. Xirouet, à Dison. Etienne, à Yverlès. Lachenne, à Luxembourg. Lours, à Namur. Mouton et fils, à Breda.

Mme GILLON-NOSSANT,

Rue du Pont d'Ile, n. 32. Vient de recevoir d'une MAISON DE PARIS, six à sept cents SCHALS, de différentes grandeurs, parmi lesquels se trouvent quelques schals longs, en pure Laine, Thibet et Cache-mire. Cette maison cessant la fabrication de cet article, a donné ordre de vendre ces schals avec un rabais de 3/4, c'est à-dire, bien au-dessous du prix de fabrique. On trouve au même N°, beaucoup d'autres marchandises telles que toiles imprimées, etc., qui vu la saison avancée, seront vendus au prix de facture.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE. DEMANDE EN CONCESSION

DE MINES D'ALUN, DE HOUILLE, DE MANGANÈSE, DE SOUFRE, DE PLOMB, DE PYRITES OU TERRE PYRITEUSE, DE CALAMINE, DE FER, DE TOUTES ESPÈCES DE SULFATES A BASE MÉTALLIQUE ET TOUTS AUTRES MINÉRAIS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 septembre 1836, sous le n° 1460 du répertoire particulier, les sieurs Henri Joseph Mathieu et Henri Emile Mathieu, domiciliés à Huy, Pierre Louis Joseph George, de Tihange, et Nicolas Joseph Rouchet, de Marchin, ont demandé la concession des mines d'alun, de houille, de manganèse, de soufre, de plomb, de pyrites ou terre pyriteuse, de calamine, de fer, de toutes espèces de sulfates à bases métalliques et tous autres minerais gisants sous des terrains d'une étendue superficielle de mille sept cent quatre vingt quatre hectares soixante dix sept ares, dépendants de la commune de Marchin et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord-Ouest, partant de l'angle Sud-Ouest du bois Beupré appartenant à M. Bisqueret, de Huy, par une ligne droite longue de sept cent trente un mètres, se terminant à l'angle Sud du Bois Bertrand Fontaine, appartenant à M. de Laré, de Huy; continuant toute la lisière de ce dernier bois jusqu'au ruisseau de Wape; cotoyant ensuite ce ruisseau jusqu'à la rencontre du grand chemin de Havelange, à Huy; prenant alors le grand chemin de Havelange, à Huy, et le continuant jusqu'à la maison Courtroye.

Au Nord-Est, de cette maison suivant toute la limite des communes de Huy et de Marchin jusqu'au ruisseau de Hoyoux, que l'on suit également dans toutes ses sinuosités ainsi que les limites qui séparent la commune de Marchin, de celle de Vierset Barse jusqu'au chemin de Jamagne à Trifois.

Au Sud-Est, de ce point longeant les limites séparatoires des communes de Marchin et de Vyle et Tharoul, jusqu'à la rencontre des limites séparant ladite commune de Marchin de celle de Goerne et Fillée.

Au Sud-Ouest, suivant alors ces dernières limites jusqu'à l'angle Sud-Ouest du Bois Beupré, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers un centième des minerais brut qu'ils extraient.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820, Arrête:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, et des communes rurales de Marchin et Tihange, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4° mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4° mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 24 septembre 1836.

Présens: Messieurs baron Vandesteën, gouverneur président; Boussermart; Deleuw; Bellefroid; baron de Lamberts; de Colard-Trouillet, et F. N. J. Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier des états de la province de Liège; F. N. J. WARZÉE. 136

VILLE DE LIÈGE.

RAMONAGE DES CHEMINÉES.

Le collège des bourgmestres et échevins rappelle aux habitants les dispositions de l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, portant:

« Les propriétaires ou locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées où l'on fait du feu, savoir: dans les mois de mars et avril, et dans les mois de septembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et de novembre pour constater les contraventions. »

L'amende comminée par le règlement est de frs. 6 3/4 à frs. 21 1/2. A l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 26 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

BOURSES.

PARIS, LE 1er OCTOBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1831, Banque de Belg.

LONDRES, LE 30 SEPTEMBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette activ., Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., Brésil. Emp. 1831.

AMSTERDAM, LE 1er OCTOBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Ditérée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P-B nouvelle, Russie, H. et C. 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. L. fl. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différé. anc., nouv., Russie, H. et C. 5, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 1er OCTOBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes ANVERS. Det. active, Det. différé., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métal., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polog. Lots fl. 300., de fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1824, ESPAG. Emp. 1831, D. dif. 1834, D. p. 1834, Dette diff.

CHANGES.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Amst., c. jours., Rotterdam, Idem., Paris, Idem., 2 mois., Lond. pr. Estr. c. j., 2 mois., Ham. pr. 40 HB. c. j., 2 mois., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 1er OCTOBRE 1836.

Les fonds Espagnols ont été faible à notre bourse. Ardoin ouvert 24 1/4 1/8 24 23 3/4 23 1/2 3/8 1/4 1/8 et resté 23 A. Primes à un mois 27 1/2 p. c. dont 1 p. c. P.

BRUXELLES, LE 1er OCTOBRE.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes Dette active., Emp. R., fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. dec. v. 1832., Act. Société Gén., So. de Com. de cv., Ban. de Belgique., So. de c. de S.-O., S. Hauts-Four., Bauq. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Hornu., Sclassin., Société nationale., Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée., Sars-Longchamps., Chemin de fer., Fourm. des Vennes., Chatelineau., St-Léonard., Verrières-Charleroi., Dette active. Hol., Lost. r. av. coup., * inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., D. différée., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome.

VIENNE, LE 23 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 3/4. — Actions de la banque, 132g 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 SEPTEMBRE.

Le schooner anglais Dundee Marchand, ven. de Marseille, ch. de soude, savon et d'huile. — Le schooner ang. Clémentine, ven. de Marseille, ch. de soude, huile, etc. — Le brick belge Estelle, ven. de Rio-Janeiro, chargé de 40,482 cuirs, 120 pièces bois de Jacaranda et 75 balles café.

PLACE D'ANVERS, LE 1er OCTOBRE.

VENTES.

Café. — Il s'est fait 350 balles Brésil verdâtre à 32 1/2 cents; — 80 dito dito vert à 33 3/4; — 53 dito dit vert à 32 1/4; — 100 dit Batavia, prix inconnu.

Sucre brut. — On n'a cité qu'environ 100 caisses Havane blond, prix inconnu.

Sucre raffiné. — Environ 46,000 kilos loms, prix divers. Corinthe. — On a fait hier et aujourd'hui environ 30 bottes à prix divers. Ce fruit est envoié à hausse, on tient maintenant flor. 24 1/2 entrepôt.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.